

ANNEXE 6

Élections aux conseils des départements de la Faculté des Humanités

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE

Les enseignants-chercheurs ou enseignants et les personnels BIATSS en disponibilité, en congé de longue durée, en congé parental ou en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles ne sont pas électeurs aux conseils de la Faculté des Humanités et sont exclus des listes électorales.

Nul ne pouvant être électeur ni éligible à plus d'un conseil de composante, ou à plus d'une circonscription au sein d'une même composante, un même électeur n'apparaîtra qu'une seule fois sur les listes électorales de l'ensemble des composantes :

Nul ne peut être électeur au sein d'un collège s'il appartient à un autre collège.

Les personnes inscrites d'office sur les listes électorales sont invitées à vérifier leur inscription et à déposer, à défaut, une demande de rectification des listes électorales, selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales.

Les personnes inscrites à leur demande sur les listes électorales sont invitées à formuler leur demande selon les modalités et dans les délais fixés par l'arrêté organisant les opérations électorales.

Collège	Qualité	Conditions générales	Démarches / type d'inscription sur les listes	Conditions particulières
Collège A Professeurs des universités et personnels assimilés	Professeurs des Universités fonctionnaires	- être affectés en position d'activité dans la Faculté des Humanités, ou y être détachés ou mis à disposition (incluant ceux qui bénéficient d'une décharge de service d'enseignement ou une décharge d'activité de service ou d'un congé pour recherches ou conversion thématiques, ainsi que ceux qui sont placés en délégation) ; . et être affectés à la circonscription concernée par l'élection.	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Professeurs des Universités fonctionnaires	. être extérieurs à la Faculté des Humanités (affectés dans une autre composante) ; . et effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la Faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix
	Professeurs des Universités Associés et invités	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription concernée par l'élection, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix
	Enseignants contractuels en CDI niveau Professeurs des Universités	. être affectés à la faculté des Humanités, le cas échéant à la circonscription concernée par l'élection à la date du scrutin ; . et effectuer au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Enseignants contractuels en CDD niveau Professeurs des Universités	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la Faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix

Collège	Qualité	Conditions générales	Démarches / type d'inscription sur les listes	Conditions particulières
<b>Collège A</b> Professeurs des universités et personnels assimilés	Directeur de Recherche	. personnels des EPST ou de tout autre établissement de recherche affectés à une structure de recherche associée à titre principal à la Faculté des Humanités, et à la circonscription concernée par l'élection	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Personnels de la recherche contractuels niveau Directeur de Recherche	. effectuer, à la date du scrutin, au sein d'une structure de recherche associée à titre principal à la Faculté des Humanités, et à la circonscription concernée par l'élection, une activité de recherche à temps plein en tant que docteur; . ou effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription concernée par l'élection, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	

Collège	Qualité	Conditions générales	Démarches / type d'inscription sur les listes	Conditions particulières
<b>Collège B</b> Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	Maîtres de conférences fonctionnaires	. être affectés en position d'activité dans la Faculté des Humanités, ou y être détachés ou mis à disposition (incluant ceux qui bénéficient d'une décharge de service d'enseignement ou une décharge d'activité de service ou d'un congé pour recherches ou conversion thématiques, ainsi que ceux qui sont placés en délégation) ; . et être affectés à la circonscription concernée par l'élection.	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Maîtres de conférences fonctionnaires	. être extérieurs à la Faculté des Humanités . et effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix
	Maîtres de conférences associés ou invités	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la composante concernée par l'élection, et le cas échéant de la circonscription, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	
	Enseignants contractuels en CDI niveau Maître de conférences ou second degré	être affectés à la circonscription concernée par l'élection à la date du scrutin ; . et effectuer au moins 64 heures (MCF) ou 128 heures (2nd degré) TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Enseignants contractuels en CDD niveau Maître de conférences, second degré ou chaires de Professeur Junior	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription, au moins 64 heures (MCF ou CPJ) ou 128 heures (2nd degré) TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix

Collège	Qualité	Conditions générales	Démarches / type d'inscription sur les listes	Conditions particulières
<b>Collège B</b> Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	PRAG-PRCE fonctionnaires	. être affectés en position d'activité dans la Faculté, ou y être détachés ou mis à disposition (incluant ceux qui bénéficient d'une décharge de service d'enseignement ou une décharge d'activité de service) ; . et être affectés à la circonscription concernée par l'élection.	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	PRAG-PRCE fonctionnaires	. être extérieurs à la Faculté des Humanités . et effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription concernée par l'élection, au moins 128 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix
	ATER	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription concernée par l'élection, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Si le demandeur remplit les conditions à l'échelle de la faculté, et non pas d'une circonscription en particulier, il peut exercer son droit de vote dans la circonscription de son choix
	Doctorants contractuels exerçant une charge d'enseignement	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription concernée par l'élection, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	Entraîne la perte de la qualité d'électeur en tant qu'étudiant
	Chargé de recherche	. personnels des EPST ou de tout autre établissement de recherche affectés à une structure de recherche associée à titre principal à la Faculté des Humanités, et à la circonscription concernée par l'élection	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Personnels de recherche contractuels niveau Chargé de recherche	. effectuer, à la date du scrutin, au sein d'une structure de recherche de la faculté des Humanités associée à titre principal à la circonscription concernée par l'élection, une activité de recherche à temps plein en tant que docteur ; . ou effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription concernée par l'élection, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Personnels scientifiques des bibliothèques (conservateurs généraux, conservateurs en chef et conservateur des bibliothèques)	être affectés en position d'activité dans la faculté des Humanités, ou y être détachés ou mis à disposition ; . et être affectés à la circonscription concernée par l'élection	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Chargés d'enseignements vacataires et agents temporaires vacataires	. effectuer, à la date du scrutin, au sein de la circonscription, au moins 64 heures TP/TD appréciées sur l'année universitaire	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	

Collège	Qualité	Conditions générales	Démarches / type d'inscription sur les listes	Conditions particulières
Collège BIATSS	Personnels stagiaires ou titulaires Personnels contractuels en CDI	. être affectés en position d'activité dans la faculté des Humanités, ou y être détachés ou mis à disposition ; . et être affectés à la circonscription concernée par l'élection.	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques			
	Personnels contractuels en CDD	. être fonction à la date du scrutin dans la circonscription concernée par l'élection ; . et effectuer un service au moins équivalent à un mi-temps sur une durée de 10 mois consécutifs.	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	
	Personnels ITAR de la recherche	. personnels des EPST ou de tout autre établissement de recherche affectés à une structure de recherche associée à titre principal à la circonscription concernée par l'élection	Aucune - inscription d'office sur les listes électorales	

Collège	Qualité	Conditions générales	Démarches / type d'inscription sur les listes	Conditions particulières
Collège Étudiants	Étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue	. être affectés en position d'activité dans la faculté des Humanités, ou y être détachés ou mis à disposition ; . et être affectés à la circonscription concernée par l'élection.	Aucune - inscription d'office sur la liste électorale de la composante correspondant à l'inscription première de l'étudiant (au sens d'APOGEE)	Incluant les étudiants inscrits au titre de conventions de partenariat pédagogique, en vue de la préparation d'un diplôme délivré par la Faculté des Humanités
	Étudiants inscrits en vue de la préparation d'un concours	. être régulièrement inscrit à la faculté des Humanités en vue de suivre des formations non-diplômantes au sein de la circonscription concernée par l'élection	Inscription sur demande de l'intéressé selon les modalités fixées par l'arrêté organisant les opérations électorales (cf. annexe n°1)	